



PREFECTURE  
DE LA  
LOZERE



Préfecture de la Lozère  
Dossier suivi par : Marie-Claire VIOULAC  
[marie-claire.vioulac@lozere.gouv.fr](mailto:marie-claire.vioulac@lozere.gouv.fr)

Département de la Lozère  
Dossier suivi par : Guillaume DELORME  
[gdelorme@lozere.fr](mailto:gdelorme@lozere.fr)

Mende, le 23 NOV. 2016

Messieurs les présidents,

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, élaboré conjointement par les services de l'État et du Département, en lien avec les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, a pour objectif une prise en compte des besoins ciblés et identifiés par les élus de proximité, dans le but de proposer la mise en œuvre d'actions répondant au mieux aux attentes exprimées par les habitants des différents bassins de vie du département.

Lors de la réunion du comité de pilotage et de suivi du schéma qui s'est tenue le 18 octobre dernier, à laquelle vous avez été conviés, le plan d'actions a été présenté et validé. Ce plan d'actions est issu des travaux auxquels vous avez été associés dans le cadre des échanges avec les services de la préfecture et du conseil départemental, notamment au cours de réunions territoriales qui se sont tenues en juillet 2016.

A l'issue de cette première approbation, les conseillers départementaux se sont prononcés à l'unanimité en faveur du schéma qui leur a été présenté en séance du conseil départemental, le 10 novembre dernier.

Aujourd'hui, en vertu des dispositions du processus régissant l'adoption du schéma, issu de l'article 98 de la loi NOTRe, nous avons l'honneur de vous consulter pour approbation de ce projet de schéma dont l'objectif est d'élaborer pour une durée de six ans, un programme d'actions visant à renforcer l'offre de services au public dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services, en adéquation avec les attentes des élus et des habitants du département. Les documents supports à la consultation du schéma sont téléchargeables sur le site internet des services de l'État en Lozère [lozere.gouv.fr](http://lozere.gouv.fr) et sur le site du Département [lozere.fr](http://lozere.fr). Les liens internet seront joints à l'envoi électronique qui accompagne ce courrier.

.../...

Afin de faciliter une présentation au conseil régional ainsi qu'à la conférence territoriale de l'action publique lors de sa prochaine réunion, et aussi avant la mise en place des nouveaux EPCI, le 1<sup>er</sup> janvier prochain, nous vous serions reconnaissants, comme nous avons pu l'indiquer lors de la réunion du comité de pilotage, de nous faire retour de votre approbation ou de vos observations ou propositions éventuelles, sous le présent timbre, d'ici à la fin de l'année 2016, bien que le délai légal de consultation prévu par l'article 98 de la loi NOTRe soit de trois mois.

Nous vous remercions de votre collaboration dans le cadre de l'élaboration de ce projet d'envergure qui vise à répondre aux enjeux majeurs d'aménagement du territoire pour les six années à venir, identifiés conjointement par les élus et les représentants des services sociaux et administratifs du département.

Le Préfet de la Lozère



Hervé MALHERBE

La Présidente du Conseil départemental



Sophie PANTEL

**Destinataires :**

Messieurs les présidents des communautés de communes.